DÉBUT PAGE 1

# EPIC

# electromagnetic pollution illnesses Canada foundation

Le 25 octobre 2018

**Destinataires** : Bryan May, président du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA), courriel : Bryan.May@parl.gc.ca;

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA), courriel : HUMA@parl.gc.ca;

L’honorable Carla Qualtrough, ministre des Services publics et de l’Approvisionnement et de l’Accessibilité, courriel : Carla.Qualtrough@parl.gc.ca

**Objet : PROJET DE LOI C-81**

**Loi visant à faire du Canada un pays exempt d’obstacles. Incorporation de facteurs relatifs à l’électrohypersensibilité (EHS) dans le projet de loi.**

Madame,

Monsieur,

Je souhaiterais remercier la ministre Qualtrough d’avoir parrainé ce projet de loi, de même que le Comité pour cette occasion de soumettre un mémoire à l’appui d’une loi moderne qui est cruciale pour l’accessibilité inclusive au Canada. En outre, je tiens à souligner que je suis reconnaissante de l’ajout du mot « Accessibilité » dans le titre du portefeuille de la ministre.

Au nom d’EPIC, je serais ravie d’accepter toute invitation éventuelle à m’adresser au Comité HUMA.

Je souhaiterais également avoir l’occasion de formuler des observations à propos des « incapacités épisodiques », un sujet ayant fait l’objet d’une motion qui a été adoptée lors de la réunion 113 du Comité HUMA (4 octobre 2018). Je vous saurais gré de m’indiquer la marche à suivre à cet égard.

La Electromagnetic Pollution Illnesses Canada Foundation (EPIC) présente trois recommandations à la deuxième page.

Généralement, au Canada, les personnes aux prises avec une incapacité légère, modérée ou grave résultant d’une lésion d’origine électromagnétique sont victimes de discrimination, sont marginalisées et ont une qualité de vie moindre -- dans bien des cas, un ou plusieurs de ces problèmes sont graves. Qui plus est, il n’est pas rare que des personnes dont l’incapacité est liée

DÉBUT PAGE 2

à l’électrohypersensibilité (EHS) subissent involontairement des degrés inhumains ou non sécuritaires d’isolement afin de survivre au quotidien.

Certes, ces dernières années, on pouvait entrevoir une certaine lumière au bout du tunnel -- par exemple, les recommandations formulées en 2015 et en 2016 par le Comité permanent de la santé du Parlement -- cela dit, aux yeux de la plupart de ceux et celles qui doivent vivre avec une EHS, le train se dirige vers eux plutôt que de s’éloigner, et il prend de la vitesse. Il est très difficile d’arrêter un train qui accélère, particulièrement lorsque l’on est invalide et malade; c’est nous qui nous faisons dérailler plutôt que le train.

Les incapacités liées à l’EHS constituent un excellent exemple qui montre la grande importance que revêt la mise en place d’une loi comme celle proposée dans le projet de loi, ainsi que les recommandations formulées par diverses personnes et organisations en vue de l’amélioration du projet de loi, pour chaque personne au Canada, laquelle loi fera en sorte que les obstacles à l’inclusivité et à l’accessibilité -- y compris les obstacles comportementaux -- seront compris et activement réduits, supprimés et évités.

Recommandation no 1

**EPIC recommande que le Comité appuie et adopte les recommandations formulées dans les mémoires des organisations suivantes :**

- **Accessibility for Ontarians with Disabilities Alliance (AODAA);**

- **Canadiens pour une technologie sécuritaire (C4ST);**

- **Canada Sans Barrières;**

**dans la mesure où il existe toujours une façon de répondre adéquatement aux besoins (ou aux combinaisons de besoins) de quiconque, de même que d’assurer une sensibilisation, une coopération, une réflexion et une innovation continues**. Vous avez déjà lu et entendu quantité de témoignages et d’observations, et nous appuyons les nombreux points importants et recommandations mis de l’avant par ces parties en vue d’améliorer le projet de loi. [En dressant la liste ci-dessus, nous ne visons nullement à écarter les observations d’autres parties.]

Recommandation no 2

À l’appui de la teneur des recommandations formulées, je souhaiterais respectueusement **recommander que l’on rappelle à toutes les parties contribuant au processus que suivra ce projet de loi que la loi proposée vise « à faire du Canada un pays exempt d’obstacles »** [et non seulement à en discuter].

Recommandation no 3

**EPIC recommande qu’un membre de son groupe de travail sur l’adaptation et l’accessibilité soit invité par le gouvernement du Canada à orienter diverses discussions et étapes du processus d’élaboration de la loi afin que le processus aborde et règle adéquatement un type important de lacunes à l’égard duquel EPIC possède une vaste expérience**. Nous espérons que des intervenants communiqueront avec nous pour nous aider à atteindre cet objectif. D’après notre expérience, au Canada, il y a un grand nombre d’incapacités attribuables à l’électrohypersensibilité (EHS) et d’autres maladies / lésions liées aux champs électromagnétiques. Peu de fabricants, de fournisseurs de services, de milieux de travail et d’autres lieux, de pourvoyeurs de soins, de fournisseurs de services essentiels, de fonctionnaires et de citoyens sont au courant de cette situation. Par conséquent, il est impératif que cette loi

DÉBUT PAGE 3

soit solide, et ce, à la fois pour les personnes visées, les parties devant s’y conformer et les responsables de la réglementation / application. Bien que beaucoup d’autres incapacités soient « invisibles » ou mal comprises, bon nombre d’entre elles ne font pas l’objet de cette lacune extraordinaire : dans notre ère moderne, dans le cas de la plupart des autres incapacités, que l’objectif d’assurer un accès exempt d’obstacles soit atteint ou non, la norme consiste au moins en l’expression d’un souhait (qu’il soit sincère ou non) de fournir aux personnes touchées un accès exempt d’obstacles; ce qui n’est pas du tout le cas en ce qui a trait aux incapacités liées à l’EHS. Plutôt, en général, les gens tendent à faire preuve de mépris à la fois à l’égard des besoins des personnes touchées et des solutions raisonnables connues (même dans une situation où la solution n’imposerait littéralement aucuns frais et aucune responsabilité à la personne ou au lieu en question) !

En tant qu’organisme bénévole sans but lucratif, la Electromagnetic Pollution Illnesses Canada Foundation (EPIC) fournit un soutien et des services aux personnes affectées par la pollution électromagnétique, fournit de l’information à la population au sujet de la pollution électromagnétique et de ses effets sur la santé et le bien-être, et milite en faveur de la création d’environnements sains.

Je vous remercie d’envisager des progrès dont le Canada et la population canadienne ont grandement besoin à ce chapitre. N’hésitez pas à me faire part de vos questions et idées.

Je vous prie d’accepter l’expression de mes sentiments distingués.

Barbara Payne

Présidente

Electromagnetic Pollution Illnesses Canada Foundation (EPIC)

C.P. 36526 RPO Cloverdale Mall, 250, The East Mall,

Etobicoke (Ontario) M9B 6K9

communications vocales : 647-715-5322

courriel : epic@iexistworld.org

FIN DU FICHIER 1 DE 1.